

RISQUES NATURELS

Commune de : SAINTE-MARIE-D'ALLOIX 38417

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux-servitudes)
9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

LE G E N D E

échelle :
1/10.000

établi le :
17.10.1977

modifié le :
22.12.1977

CODE DU
REGLEMENT
(chapitre)

1



bleu

SURFACES SUBMERSIBLES

2



ZONES MARECAGEUSES

3



violet

ZONES DE DEBORDEMENT DE TORRENTS

4



ZONES D'INSTABILITE DU LIT DES TORRENTS

5



orange

ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

6



rouge

ZONES DANGEREUSES

{ éboulements
chutes de pierres
avalanches



jaune

LIMITES COMMUNALES

Vu pour être annexé à mon



arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 18 MAI 1979

Pour le Préfet :
Le Chef de Bureau délégué,

